

La Garderie des Moussaillons

Guide des Parents



Janvier 2015

TABLE DES MATIÈRES

<u>TABLE DES MATIÈRES.....</u>	<u>1</u>
<u>HISTORIQUE.....</u>	<u>3</u>
<u>VALEURS ET PHILOSOPHIE DE LA GARDERIE.....</u>	<u>4</u>
<u>DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT.....</u>	<u>4</u>
<u>POLITIQUES D'ADMISSION ET RÉGIE INTERNE.....</u>	<u>6</u>
<u>ADMISSION.....</u>	<u>6</u>
<u>RETRAIT/SUSPENSION.....</u>	<u>6</u>
<u>LE SERVICE.....</u>	<u>7</u>
<u>INSCRIPTION.....</u>	<u>8</u>
<u>MÉTHODE DE PAIEMENT.....</u>	<u>9</u>
<u>RETARDS.....</u>	<u>10</u>
<u>POLITIQUE DE VACANCES.....</u>	<u>10</u>
<u>AVIS DE DÉPART.....</u>	<u>11</u>
<u>TARIFICATION.....</u>	<u>11</u>
<u>PROGRAMME.....</u>	<u>12</u>
<u>LES GROUPES.....</u>	<u>12</u>
<u>ARRIVÉE/DÉPART.....</u>	<u>12</u>
<u>SIESTE.....</u>	<u>13</u>

<u>LES SORTIES.....</u>	<u>13</u>
<u>PROGRAMME D'ÉTÉ.....</u>	<u>14</u>
<u>VÊTEMENTS</u>	<u>14</u>
<u>MATÉRIEL À FOURNIR (TROTTEURS ET PRÉSCOLAIRES).....</u>	<u>15</u>
<u>GESTION DU COMPORTEMENT.....</u>	<u>16</u>
<u>SANTÉ ET SÉCURITÉ.....</u>	<u>17</u>
<u>MALADIE.....</u>	<u>17</u>
<u>ADMINISTRATION D'UN MÉDICAMENT</u>	<u>17</u>
<u>APPLICATION DE LA CRÈME SOLAIRE.....</u>	<u>18</u>
<u>BLESSURES.....</u>	<u>19</u>
<u>ALIMENTATION.....</u>	<u>19</u>
<u>ANAPHYLAXIE.....</u>	<u>20</u>
<u>ENVIRONNEMENT SANS FUMÉE.....</u>	<u>20</u>
<u>SYSTÈME D'ACCÈS ÉLECTRONIQUE.....</u>	<u>21</u>
<u>STATIONNEMENT.....</u>	<u>21</u>
<u>FONCTIONNEMENT ORGANISATIONNEL.....</u>	<u>22</u>
<u>CONSEIL D'ADMINISTRATION.....</u>	<u>22</u>
<u>PARTICIPATION DES PARENTS.....</u>	<u>22</u>
<u>NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANT</u>	<u>24</u>

PRÉSENTATION DE LA GARDERIE DES MOUSSAILLONS

HISTORIQUE

La Garderie des Moussaillons est un organisme communautaire à but non lucratif géré par un conseil d'administration composé de 10 parents dont les enfants fréquentent la garderie. Tous les administrateurs, éducateurs, éducatrices et parents ou gardiens légaux contribuent ensemble à l'évolution de la garderie.

La garderie a obtenu son permis d'opération en septembre 1989 pour répondre à un besoin exprimé par plusieurs parents de l'école Ste-Marguerite-Bourgeoy. Même si elle fonctionne indépendamment de celle-ci, les deux parties travaillent en étroite collaboration. En ce sens, la garderie possède une permission spéciale afin d'utiliser certains locaux pour assurer les services de garde après l'école.

La garderie détient un permis du Ministère de l'éducation d'un maximum de 267 enfants âgés de 18 mois à 12 ans répartis de façon suivante :

- 15 trottineurs (classe bleue)
- 48 préscolaires (2 classes; verte et rouge)
- 40 maternelles/jardins
- 104 grands (6-12 ans)



Desservant maintenant la population francophone de la région de York, la garderie jouit d'une grande popularité grâce à son service complet et à la qualité de son personnel.

La garderie emploie des éducateurs et éducatrices certifiés et membre de l'ordre des éducatrices à la petite enfance et/ou possédant une expérience équivalente, respectant ainsi, voire même surpassant toutes les normes de la « Loi sur les garderies de l'Ontario » (*Day Nurseries Act of Ontario*).

VALEURS ET PHILOSOPHIE DE LA GARDERIE

Notre but premier est d'assurer des services de qualité dans un environnement stimulant, sain et sécuritaire où l'enfant peut s'épanouir à son propre rythme. En ce sens, nous favorisons grandement la communication entre parents, enfants et éducatrices, pour assurer une meilleure continuité avec la maison.

S'adressant à une clientèle francophone, la garderie appuie l'emploi du français. C'est donc la langue première utilisée entre les membres du personnel, les enfants et les parents. Notre mandat est de donner aux enfants un sens d'appartenance à la culture francophone.

DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

Nous reconnaissons le fait que chaque enfant est une entité unique, un individu à part entière. Nos méthodes d'interventions sont donc adaptées aux enfants, dans le but premier de les respecter et de favoriser leur développement. Le support éducatif offert favorise l'éveil du développement global tout en s'amusant. Nous privilégions le cheminement fait par l'enfant plutôt que le résultat final. En ce sens, l'enfant est libre de créer et d'explorer comme il l'entend, et ce, à son propre rythme.

« L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui. Un cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario. » est notre outil de référence et c'est sur celui-ci que nous nous basons pour transmettre les différents apprentissages aux enfants. Étant donné la nouveauté de ce curriculum, la transition se fera progressivement afin d'assurer la continuité des services de qualité.



ESTIME DE SOI

À la garderie, la positivité est de mise. Chaque enfant est encouragé à découvrir ses forces et ses limites à travers une multitude d'activités qui lui sont offertes. Il sera donc félicité pour tous ses efforts et valorisé pour ses réussites. Nos interventions sont principalement axées sur la positivité et le respect de l'enfant.

RESPECT

Nous voulons faire comprendre à l'enfant que chaque personne est différente et qu'il doit respecter cette différence (personnalité, handicap, race, façon de vivre, religion...). Il sera sensibilisé à respecter ses amis, les éducatrices, les parents ainsi que son entourage.



POLITIQUES D'ADMISSION ET RÉGIE INTERNE

ADMISSION

Il est fortement recommandé que l'enfant inscrit à la garderie ait au moins un parent francophone et que celui-ci utilise couramment le français pour avoir accès aux services de la garderie.

Si nos services de garde vous intéressent et que les places sont complètes, vous pouvez inscrire le nom de votre enfant sur la liste d'attente. La garderie vous contactera aussitôt qu'une place se libère.

Chaque enfant possède un dossier confidentiel comprenant une fiche d'inscription, une fiche sociale et une fiche médicale. Ces fiches doivent être remplies pour la première journée de garde et mises à jour au besoin. Ces dossiers demeurent la propriété de la garderie.

Le parent est responsable d'avertir la garderie de tout changement pertinent au dossier de son enfant, comme par exemple : adresse, numéro de téléphone à la maison ou au travail, médecin de famille, immunisations etc.

RETRAIT/SUSPENSION

La garderie se réserve le droit de retirer ou de suspendre tout enfant :

- pour des raisons médicales (voir la section *santé et sécurité*);
- s'il est incapable de s'adapter, de s'intégrer;
- s'il représente un danger pour les autres enfants ou encore le personnel de la garderie;
- pour faute de paiement des frais de garde (voir la section *méthode de paiement*).

LE SERVICE

La garderie s'engage à fournir des services de garde de 7 h15 à 18 h du lundi au vendredi pour 50 semaines par année. Ceci inclut les journées pédagogiques scolaires mais pas les jours fériés.

Les parents doivent respecter les conditions de l'inscription et s'acquitter des frais même lors des journées d'absence, de vacances ou de maladie. La place de votre enfant est toujours assurée et réservée à moins d'avis de retrait définitif.

La garderie sera fermée durant les jours fériés suivant :

- La fête du Travail (1^{er} lundi de septembre)
- L'Action de grâce (octobre)
- Le nouvel an (janvier)
- La fête de la famille (février)
- Le vendredi Saint de Pâques (mars ou avril)
- La fête de la Reine (mai)
- La fête du Canada (1^{er} juillet)
- Le congé civique (août)



Autres fermetures :

- La semaine entre Noël et le jour de l'an
- Les 4 jours suivant le congé civique au mois d'août

INSCRIPTION

Des frais d'administration, non remboursables de 85 \$ par famille, seront exigés au moment de l'inscription du premier enfant à la garderie.

Si la famille est retirée du programme pour plus de 2 ans, les frais d'administration seront de nouveau applicables.

De plus un dépôt représentant la moitié des frais mensuels est exigé. Ce montant est applicable au dernier mois de fréquentation si la garderie reçoit un préavis écrit d'au moins un mois.

Selon la date d'admission de l'enfant, la direction pourrait demander un chèque postdaté pour le premier mois de fréquentation.

En cas d'annulation d'une inscription avant la première journée de fréquentation, la garderie doit recevoir un préavis d'un (1) mois pour obtenir un remboursement du dépôt.

La garderie n'est pas en mesure d'offrir des services de jour pour les enfants de la maternelle qui font une entrée progressive à l'école. L'enfant inscrit au programme avant/après l'école aura droit aux services de garde auquel il est inscrit seulement, soit avant et/ou après la journée scolaire. Pour cette raison, une réduction de 25% sera reflétée sur les frais de septembre pour ces enfants.



MÉTHODE DE PAIEMENT

Le frais de garde régulier est calculé mensuellement, 4 semaines par mois et il est payable le premier jour de celui-ci. Pour tous les services hors-inscription, approuvés par la direction, ceux-ci doivent être défrayés par le parent selon le tarif régulier.

Les paiements réguliers sont effectués par chèques postdatés de septembre à juin. Des chèques postdatés sont aussi exigés pour les frais de la période estivale. Une facture sera émise dès l'inscription confirmée.

Les chèques doivent être libellés à **La Garderie des Moussaillons** et datés du premier de chaque mois.

Un reçu pour fins d'impôts vous sera émis une fois par année, au mois de février pour tout paiement reçu au cours de l'année précédente.

Durant l'année scolaire, septembre à juin, les familles de 2 enfants et plus auront droit à un rabais de filiation de 5% pour le ou les aînés. Durant les 2 mois d'été (juillet et août) aucun rabais de filiation n'est appliqué.

Pour faute de paiement, un premier avis sera émis après 2 semaines de retard et un deuxième avis sera émis après 4 semaines de retard. Si le compte reste impayé suite à ces avis, la garderie procèdera à une suspension des services. Les services pourront reprendre une fois le compte mis à jour, si la place est toujours disponible.

RETARDS

Des frais de retard seront imposés aux parents soit de 1\$ par minute de retard après 18h15. Ces frais sont payables à l'éducatrice sur place. Si le parent ne se présente pas avant 19h00 pour venir chercher son enfant et n'a pas communiqué avec le personnel de la garderie, les procédures suivantes seront suivies :

- 1) L'éducatrice tentera de contacter un gardien légal ou toute autre personne ressource en cas d'urgence, telle que stipulée dans le dossier de l'enfant.
- 2) Si aucune de ces personnes ne peut être rejointe, la directrice de la garderie en sera avisée.
- 3) La directrice communiquera avec la Société de l'aide à l'enfance pour les aviser. Ils prendront les démarches nécessaires pour rectifier la situation afin d'assurer la sécurité et le bien-être de l'enfant.

POLITIQUE DE VACANCES

Veuillez noter que nous n'avons pas de politique de vacances pour les familles de la garderie. Toutes les semaines de l'année sont payantes sauf la première semaine d'août.



AVIS DE DÉPART

La garderie doit être avisée par écrit au moins 4 semaines à l'avance du retrait permanent d'un enfant. À défaut de respecter cet avis, le parent assumera les frais prévus pour cette période.

Pour un enfant ne recevant pas de services pendant la période estivale (juillet et août), un chèque comprenant les frais du mois de septembre daté du 31 juillet doit être remis afin de réserver sa place.

Il est important de noter que si l'enfant ne fréquente pas la garderie durant la période estivale, le service régulier reprendra **après** la fête du travail (1^{er} lundi de septembre).



TARIFICATION

Veillez noter que le conseil d'administration révisé les frais de garde annuellement pour s'assurer de garder les prix compétitifs.

Voir la liste de prix ci-jointe.

PROGRAMME

LES GROUPES

L'enfant est inscrit dans un groupe d'après son âge. Il peut être appelé à changer de groupe au courant de l'année pour diverses raisons.

Chaque groupe possède son propre programme d'activités et fonctionne avec des thèmes différents chaque semaine. Les activités, ainsi que l'horaire de la journée sont affichées sur le babillard prévu à cet effet.

Les activités sont directement liées au développement global de l'enfant. Elles répondent à tous les aspects de son développement. Les bricolages, les activités structurées, les jeux sensoriels, le jeu libre et bien d'autres font partie du quotidien de l'enfant et l'aide à se développer dans un environnement sain et surtout amusant.

ARRIVÉE/DÉPART

Il est souhaitable que l'enfant arrive à la garderie avant 9 h00. Cela lui permet de mieux s'intégrer à son groupe ainsi qu'au déroulement des routines et des activités.

Chaque jour, les éducatrices remplissent une feuille journalière qui décrit ce que les enfants ont fait durant la journée et donne des informations à propos des repas et de la sieste.

Les parents sont responsables de déshabiller et d'habiller (manteau, bottes etc.) leur enfant à leur arrivée et à leur départ. L'éducatrice responsable de l'enfant doit être avertie des arrivées et des départs.

ARRIVÉE/DÉPART (SUITE)

Si une personne autre que le parent vient chercher l'enfant, le nom de cette personne devra être inscrit dans le dossier de l'enfant ou communiqué à la garderie par téléphone.

Le parent doit contacter la garderie avant 9h30 le matin pour prévenir de l'absence de l'enfant. Si l'enfant fréquente l'école, la garderie et l'école doivent être avertis.

SIESTE

Les lois provinciales gouvernant les garderies en Ontario stipulent que chaque enfant âgé de 18 mois à 4 ans doit avoir une période de repos d'une durée minimum d'une heure et ne dépassant pas deux heures. Les enfants sont encouragés à s'allonger sur leurs petits lits et à rester tranquilles.



LES SORTIES

Pour enrichir le programme, quelques sorties sont également prévues. La garderie a recours aux services d'autobus scolaire pour effectuer les déplacements des enfants. Les parents doivent signer une feuille de permission avant chaque sortie.

Les lois provinciales gouvernant les garderies en Ontario stipulent que les enfants doivent jouer à l'extérieur un minimum de deux (2) heures par jour, si la température le permet. À la garderie, nous nous efforçons de respecter ces lois.

PROGRAMME D'ÉTÉ

Le programme d'été de la garderie s'adresse aux enfants âgés entre 18 mois et 4 ans. S'il reste de la place après les inscriptions de ceux-ci, la garderie pourrait offrir des places pour quelques enfants en maternelle et en jardin. Pour la période estivale, la garderie n'a pas accès aux locaux de l'école, donc la capacité est réduite.

Le programme d'été comporte des activités intéressantes et diversifiées offertes aux enfants sur un thème amusant qui varie d'une semaine à l'autre. Chaque semaine une sortie ou un invité spécial est prévu au programme.

VÊTEMENTS

Les parents doivent prendre soin de bien identifier clairement **TOUS** les vêtements des enfants ainsi que les bottes et souliers.

** Tous les enfants (même ceux d'âges scolaires) doivent avoir une paire de souliers d'intérieur qui reste toujours à la garderie. Les souliers doivent être placés dans le panier associé à son groupe.



MATÉRIEL À FOURNIR (TROTTEURS ET PRÉSCOLAIRES)

Les vêtements doivent être dans un sac ziploc bien identifié.

Pour l'année :

- ✓ 1 paire de sous-vêtement
- ✓ 1 chandail
- ✓ 1 paire de pantalon
- ✓ 1 paire de bas
- ✓ 1 paire de souliers pour l'intérieur
- ✓ 1 paire de souliers pour l'extérieur
- ✓ 1 brosse à dents et un tube de pâte à dents (préscolaires seulement)
- ✓ 1 couverture pour le dodo (un toutou si nécessaire)
- ✓ Couches pour les trottineurs
- ✓ 1 Gobelet ('sippy cup') pour les trottineurs



Pour l'été :

- ✓ Un chapeau ou une casquette
- ✓ Des souliers pour jouer à l'intérieur ET des souliers pour jouer dehors (espadrilles, souliers de course)
- ✓ Vêtements de rechange : sous-vêtement, bas, short, T-shirt.
- ✓ Maillot de bain, serviette de plage, souliers pour jouer dans l'eau (au besoin)

La garderie fournit la crème solaire sous consentement des parents. Il est interdit d'apporter des jouets de la maison à la garderie, à moins d'une activité spéciale. Le personnel de la garderie ne peut être tenu responsable pour tout objet personnel brisé ou perdu.

GESTION DU COMPORTEMENT

La garderie des Moussaillons est un endroit où la positivité est de mise. Nos interventions sont axées sur le renforcement positif afin d'encourager les bons comportements. Notre but premier est d'offrir des choix à l'enfant et de le réorienter afin de prévenir les comportements indésirables. Les lois régissant les garderies interdisent toute forme de punition corporelle, de propos humiliants, de privation des besoins essentiels et de contraintes physiques. Afin d'assurer un milieu exempt de violence et sécuritaire les comportements violents et agressifs ne seront tolérés en aucun temps.



SANTÉ ET SÉCURITÉ

MALADIE

L'enfant ne doit pas venir à la garderie s'il est malade. Veuillez le garder à la maison afin d'éviter la contagion des autres enfants et des éducatrices.

Si votre enfant démontre les symptômes suivants veuillez le garder à la maison :

- Fièvre
- Rhume aigu et la toux qui l'empêche de bien fonctionner
- L'écoulement des yeux et des oreilles
- Conjonctivite : l'enfant pourra revenir 24 heures après le premier traitement d'antibiotique
- Vomissement et diarrhée : veuillez continuer de garder votre enfant à la maison pour 24 heures une fois les symptômes terminés
- Infection de la gorge (streptocoque): l'enfant peut revenir à la garderie 24 heures après la première dose d'antibiotique
- Éruptions cutanées
- Poux : l'enfant peut revenir à la garderie après le premier traitement

ADMINISTRATION D'UN MÉDICAMENT

Selon les lois qui régissent les garderies, aucun médicament ne peut être administré à un enfant sans être accompagné d'une autorisation médicale (prescription). Les médicaments doivent être rangés sous clés. Si vous n'apportez pas le médicament dans son contenant original, malheureusement nous ne pourrons pas l'administrer.

ADMINISTRATION D'UN MÉDICAMENT (SUITE)

Les lois gouvernant les garderies en Ontario nous défendent d'administrer des solutions d'acétaminophène, d'aspirine, de Tylenol ou Tempra, de sirop contre le rhume ou la toux (etc.) à moins que le parent ait obtenu une autorisation médicale (prescription) à cet effet.

Lors des périodes de jeux extérieurs, aucun enfant n'est autorisé à rester dans la classe pour cause de maladie. Si un enfant ne doit pas sortir, c'est qu'il est suffisamment malade pour rester à la maison.

Les parents doivent avertir la garderie si leur enfant a contracté une maladie contagieuse et ne peut que revenir sous la direction écrite d'un médecin. Dans le cas où un enfant deviendrait considérablement malade pendant la journée, les parents seront contactés afin de venir le chercher.

APPLICATION DE LA CRÈME SOLAIRE

La garderie demande aux parents de bien vouloir appliquer de la crème solaire à leurs enfants lorsqu'ils arrivent le matin. Ensuite, la garderie se chargera de faire une seconde application durant l'après-midi et/ou au besoin. Vous trouverez le formulaire de permission en annexe.



BLESSURES

Si un enfant se blesse gravement, la garderie voit aux premiers soins d'urgence et contacte les parents. Un rapport d'accident doit être rempli par la garderie et signé par un parent. Le parent devrait signaler à l'éducatrice responsable de l'enfant toute blessure subie hors de la garderie.

ALIMENTATION



NOUS SOMMES UNE GARDERIE EXEMPTÉ DE NOIX ET D'ARACHIDES



Deux collations et un dîner chaud sont offerts quotidiennement aux enfants des groupes des trottineurs et des préscolaires. Nous employons un service de traiteur qui s'assure que tous les menus sont composés d'aliments nutritifs selon le guide alimentaire canadien. Les menus du dîner et des collations sont affichés sur le babillard.

Une collation sera offerte aux enfants du groupe des maternelles / jardins ainsi que les grands après l'école (vers 15 h30).

Compte tenu des allergies aux arachides, noix et autres aliments, **AUCUNE** nourriture de la maison ne doit être apportée à la garderie.

ANAPHYLAXIE

Si un enfant a une allergie anaphylactique, il devra posséder son plan individuel d'anaphylaxie dès son premier jour à la garderie. La garderie demande aux parents de fournir un épipen qui sera facile d'accès pour le personnel.

Le parent est aussi responsable de renouveler l'épipen avant la date d'expiration de celui-ci. Un rappel sera communiqué un mois à l'avance. Si ces exigences ne sont pas respectées un premier avis sera envoyé. Si par la suite, l'épipen n'as pas encore été remplacé, la garderie se réserve le droit de refuser l'enfant jusqu'au remplacement de l'épipen périmé. Pour des raisons de sécurité la garderie ne peut administrer des médicaments périmés.

ENVIRONNEMENT SANS FUMÉE

En tout temps il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux de la garderie ainsi que sur son périmètre.



SYSTÈME D'ACCÈS ÉLECTRONIQUE

Pour assurer la sécurité des enfants, les portes d'accès de la garderie sont munies d'un système de sécurité électronique. Celui-ci permet de garder les portes barrées en tout temps. Le code d'accès est uniquement donné aux parents utilisateurs de la garderie. Il est **strictement interdit** de dévoiler ce code à qui que ce soit, y compris les enfants. Le code sera changé au besoin.

Si une autre personne doit venir chercher votre enfant ou si vous oubliez le code, veuillez utiliser la sonnerie près des portes (petit bouton rouge). Cette mesure de sécurité nous permet de contrôler les allées et venues.

STATIONNEMENT

Il est obligatoire de respecter le sens des flèches pour entrer et sortir du stationnement de la garderie afin d'assurer une circulation fluide et par le fait même éviter les embouteillages. Le stationnement parallèle au trottoir de la garderie est interdit. Vous devez circuler lentement et toujours être prudent. Veuillez bien surveiller vos enfants dans le stationnement.

Assurez-vous d'arrêter le moteur de votre véhicule et de bien verrouiller vos portières lorsque vous descendez, même si vous ne vous absentez que pour quelques minutes. Il est fortement conseillé de laisser vos objets personnels du genre sac à main ou ordinateur portatif hors de la vue.

FONCTIONNEMENT ORGANISATIONNEL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La garderie est gérée par un conseil d'administration formé de 10 parents bénévoles élu pour des termes de 2 ans par vous-même lors de l'assemblée générale annuelle en octobre.

Le conseil se rencontre avec la direction de la garderie, une fois par mois pour assurer le bon fonctionnement de la garderie.



PARTICIPATION DES PARENTS

Nous encourageons la participation des parents à toutes activités de la garderie, soit pour les assemblées, travaux d'amélioration, activités avec les enfants, sorties etc.

Nous suggérons fortement aux parents d'être attentifs aux besoins de leurs enfants lorsque ceux-ci viennent les chercher pour le retour à la maison. Informez-vous auprès de l'éducatrice responsable de votre enfant, de son comportement pendant la journée, de ses progrès et difficultés etc.

Vos idées et suggestions permettront d'améliorer le fonctionnement de la garderie, c'est d'abord et avant tout votre garderie!

En tout temps, chaque éducatrice est disponible pour discuter de vos inquiétudes, suggestions et commentaires.

Il est très important de lire tout document reçu à la garderie, affiché sur les portes ou envoyé électroniquement. Vous devez aussi retourner ces papiers (au besoin) en respectant les échéanciers.

L'anniversaire de votre enfant peut être célébré à la garderie. Les parents sont les bienvenus à apporter un gâteau portant l'étiquette « **peanut and nut free** » du Jell-O ou autres « grignotines » pour la collation de l'après-midi (15h00). Celles-ci doivent être autorisées par le personnel. Pour des raisons de contamination croisée aucune nourriture fait à la maison ne sera acceptée. Vous êtes aussi les bienvenues à venir célébrer avec nous.

Bienvenue à bord



La Garderie des
Moussaillons

905-477-4081 lesmoussaillons@csdccc.edu.on.ca

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANT

LA GARDERIE DES MOUSSAILLONS 905- 477-4081
Adresse courriel lesmoussailons@csdccc.edu.on.ca
École Ste-Marguerite-Bourgeoys 905- 470-0815

Centre anti-poison1-800-268-9017
Tele-health 1-866-797-0000
Pompiers 911
Police 911
Markham Stouffville Hospital (905) 472-7000
York Central Hospital (905) 883-1212
Aide à l'enfance région York 1-800-718-3850

Docteur de famille _____

- Veuillez prendre note que lorsqu'il est question des parents, les gardiens légaux sont aussi inclus.
- Afin de simplifier le texte, le féminin a été retenu sans aucune intention discriminatoire.